

2306. Vous en avez payé la moitié à M. Brough?—Oui.

Par le président :

2307. M. Brough dit que vous avez déduit de ce montant \$20 pour votre propre temps de surplus, et que vous avez partagé le reste?—Il n'existait pas de semblable arrangement.

Par M. Somerville :

2308. Maintenant, voici un autre compte, (Exhibit n° 23.) Quel est le montant de ce compte?—\$51.

2309. Quelle en est la date?—Le 1er mars 1889.

2310. Combien là-dessus avez-vous payé à M. Brough?—La moitié.

2311. En êtes-vous certain?—Je suis certain d'en avoir donné la moitié.

2312. Très certain?—Absolument sûr.

2313. En voici encore un autre (Exhibit n° 25)?—Je ne voudrais pas jurer qu'il ait reçu partie de celui-ci ; je crois l'avoir reçu entièrement.

2314. Avez-vous partagé quelque autre compte avec lui avant cette date?—Non ; aucun dont je pourrais jurer.

2315. Maintenant, M. McCabe, qui vous a informé que vous deviez partager cet argent?—M. Brough lui-même.

2316. De quelle manière vous a-t-il appris que vous aviez à partager avec lui?—M. Brough m'a dit qu'il allait travailler avec moi et que nous diviserions l'argent de cet ouvrage ; il m'a dit cela plus tard. Je me rappelle qu'il m'a dit que nous travaillerions ensemble et que nous partagerions plus tard. Il était entendu, lorsque je travaillais avec lui, qu'il aurait la moitié de la paie.

2317. Vous a-t-il dit avec qui cela avait été convenu?—Il m'a dit que c'était un arrangement fait avec M. Hall.

2318. Que vous deviez travailler avec lui et lui remettre la moitié de l'argent?—Oui.

2319. On savait généralement au ministère, n'est-ce pas, que ce système existait?—Oui, je le pense, du moins c'est ce que je croyais.

Par M. Foster :

2320. Connaissez-vous M. Nelson?—Oui.

2321. Avez-vous eu quelque conversation avec M. Nelson, avant de donner dans cette salle votre témoignage dans cette enquête?—Oui ; j'ai conversé avec lui.

2322. A quel sujet? Au sujet de votre propre témoignage?—Oui, en effet, jusqu'à un certain point.

2323. Vous vous êtes entretenus, vous et Nelson, relativement au témoignage que vous deviez rendre?—Oui.

2324. Que vous a dit Nelson?—Bien, autant que je puis me rappeler, il m'a dit d'abord qu'il pensait que le salaire additionnel étant donné pour ouvrage additionnel, et que les comptes étant faits au nom des employés surnuméraires, tout finissait là. Il était d'avis que le salaire additionnel étant payé à l'employé surnuméraire, l'affaire devait se terminer là. Si je l'ai bien compris, il m'a dit que le comité n'avait pas le pouvoir de lui faire dire, à lui surnuméraire, ce qu'il faisait de cet argent.

2325. Quelle impression a-t-il laissé dans votre esprit?—L'impression était—mais je différerais d'opinion avec lui ; je croyais que le comité avait le pouvoir de me le faire dire.

2326. Est-ce là toute la conversation que vous avez eue à ce sujet?—Je crois que vers le temps où j'ai donné mon témoignage ici, M. Nelson est venu me trouver au ministère de l'agriculture où je travaillais, et me parla encore à ce sujet, à peu près dans le sens que je viens d'expliquer. Il pensait alors comme auparavant, et me dit comme il m'avait déjà dit, qu'il ne croyait pas que nous devions dire ce que nous avions fait de l'argent ; il me dit encore que si on nous pressait de répondre, et que si nous étions forcés de dire comment nous avions disposé de l'argent, nous pouvions aussi dire comment nous l'avions obtenu.